

Rapport annuel 2016-2017



Ordre des acupuncteurs du Québec

Table des matières

Rapport du président	4
Rapport du secrétaire général	5
Comité d'admission	9
Conseil de discipline	10
Service des enquêtes	12
Service de renseignements et de liaison	13
Comité de la formation continue	14
Comité de mentorat	17
Comité de réglementation	18
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	18
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	18
Comité de révision – équivalences	18
Comité scientifique	19
Comité jeunesse	19
Comité d'action sociale	19
Comité d'inspection professionnelle	20
Comité de révision – syndic	21
Comité des communications	21
Comité organisateur du Congrès international 2018	22
Comité de la formation initiale	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
États des résultats	24
État de l'évolution des soldes de fonds	24
Bilan	25
État des flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27
Annexe A, Frais d'administration	31

Organigramme

PRÉSIDENT

Conseil d'administration

Huit administrateurs comprenant :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président

Maxime Deshaies, Vice-président

Caroline Lessard, Administratrice

Olivier Roy, Administrateur (jusqu'en janvier 2017)

Manon Soucy, Administratrice (à compter de janvier 2017 - coopté)

Sylvain Audet, Administrateur

Hélène Mazzetti, Administratrice

Deux administrateurs nommés par l'Office des professions

du Québec dont : Nicole Houle

et François Massicotte

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration

Personnel du bureau

Directeur général et conseiller juridique

Adjointe au secrétaire général et commis-comptable

Secrétaire-réceptionniste (jusqu'à novembre 2016)

Préposée à la formation continue et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale (*inactif*)

Admission

Arbitrage des comptes

Communications

Conseil de discipline

Formation continue

Formation initiale (*inactif*)

Formation universitaire (*inactif*)

Inspection professionnelle

Jeunesse

Mentorat

Organisateur du congrès 2018

Réglementation

Révision - équivalences (*inactif*)

Révision - syndic (*inactif*)

Scientifique

Service des enquêtes: Syndic, exercice illégal,

Service de renseignements et de liaison

Novembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Madame Stéphanie Vallée
Députée de Gatineau
Ministre de la Justice du Québec
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, QC
G1V 4M1

Madame la ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

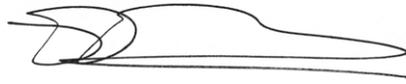
Rapport du président

Madame la Ministre

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président



Raymond Bourret



Rapport du secrétaire général

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre :

Directeur général, secrétaire et conseiller juridique :	Maître François Houle
Adjointe au secrétaire général et commis comptable :	Madame Nicole Ouellette
Secrétaire réceptionniste (jusqu'à novembre 2016) :	Madame Nicole Dion
Préposée à la formation continue et aux communications :	Madame Liette Baillargé

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Centre-du-Québec, Mauricie, Nord-du-Québec

Madame Caroline Lessard, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élue

Laurentides

Monsieur Sylvain Audet, Ac.
Entrée en fonction : novembre 2015
Élu (coopté)

Montérégie, Estrie

Trésorière, Madame Hélène Mazzetti, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élue

Montréal

Vice-Président, Monsieur Maxime Deshaies, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élu

Montréal

Monsieur Olivier Roy, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015 jusqu'en janvier 2017.
Madame Manon Soucy, Ac. à compter de janvier 2017 (cooptée)

Québec – Est-du-Québec

Président : Monsieur Raymond Bourret, Ac., élu au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction : septembre 2013.
Élu

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Madame Nicole Houle
Entrée en fonction : novembre 2015

Maître François Massicotte
Entrée en fonction : décembre 2014

Tableau des membres		
		Nb.de membres
Membres inscrits au 31 mars 2017		902
Répartition		
Région administrative	Bas Saint-Laurent	19
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	18
	Capitale-Nationale	71
	Mauricie	18
	Estrie	29
	Montréal	309
	Outaouais	28
	Abitibi-Témiscamingue	12
	Côte-Nord	2
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9
	Chaudière-Appalaches	28
	Laval	35
	Lanaudière	54
	Laurentides	81
	Montérégie	167
	Centre-du-Québec	12
	Hors du Québec	10
Sexe		
	Homme :	247
	Femme :	655
Classe des membres établie aux fins de la cotisation (date de leurs versements : 1^{er} avril 2017)		
Régulière :	1052,66 \$	874
Maternité :	526,33 \$	21
Hors Québec :	350,88 \$	7
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i:30		28
Permis délivrés conformément à l'article 40 du Code des professions		49

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
Demandes		Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française		4	4	0
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	0	0	0
	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0	0
Permis permanents spéciaux		0	0	0
Permis temporaires spéciaux		0	0	0

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires

Réalisations pour l'année 2016-2017 :

Au cours de cette dernière année, l'Ordre dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, a développé une démarche d'auto-évaluation qui permet aux candidats de préalablement cibler les composantes de formation nécessaire à la reconnaissance d'une équivalence.

L'Ordre a, de plus, construit un processus de reconnaissance des acquis et compétences (RAC), afin de permettre aux candidats présentant des démarches de formation atypique ou ne comportant pas le nombre d'heures de formation correspondant à celui d'un candidat formé hors du Québec de démontrer leurs acquis.

L'Ordre a aussi bonifié le cahier d'observation des comportements cliniques destiné à l'évaluation des candidats formés hors du Québec.

L'Ordre a aussi travaillé de concert avec l'Office québécois de la langue française pour faire une mise à jour de l'examen de français oral et écrit auquel sont soumis les candidats à la profession.

L'Ordre a aussi contribué au plan de mise à jour du site Internet dans le but de rendre la navigation plus facile pour les personnes à la recherche d'informations et de documents en vue d'une demande d'admission.

Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2016-2017.

Le Conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières, une réunion extraordinaire et une assemblée générale annuelle. Au cours de ces réunions, 147 résolutions ont été adoptées.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre

Conseil d'administration du 27 mai 2016

Résolu d'entériner le rapport d'évaluation du directeur général.

Résolu de renouveler le contrat de travail de Me François Houle à titre de directeur général, secrétaire général et conseiller juridique pour un terme de quatre ans.

Résolu que des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture soient intentées contre Satoru Toriyama.

Résolu d'intégrer une modification à la politique de remboursement des activités de formation continue en ce qui concerne les frais d'annulation.

Résolu de modifier la politique d'inscription aux activités de formation continue en y intégrant désormais trois catégories d'inscription.

Résolu d'accorder six demandes de dispense de formation continue.

Résolu d'entériner le projet de formation intitulé : « Crâniopuncture ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulé : « Traitement de la sclérose en plaques ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulée : « Rencontre clinique ESV ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulée : « Diététique chinoise ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulée : « Utilisation dynamique des points antiques : niveau 2 ».

Résolu d'inclure la problématique relative à la réalité LGBT dans un projet plus large sur la relation d'aide qui prendrait en considération l'ensemble des clientèles atypiques ou particulières.

Résolu d'entériner le projet de formation intitulé : « Les soins palliatifs ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulé : « Le pouls : diagnostic selon les vaisseaux merveilleux ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulée : « Points antiques niveau 1 ».

Résolu d'entériner le projet de formation intitulé « Palpation des méridiens ».

Résolu de transmettre aux instances concernées de l'Ordre les problématiques relatives à l'UASD qui relèvent de leur mandat et d'interpeler les instances externes concernées relativement aux autres problématiques en lien avec cet exercice.

Résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité organisateur du congrès 2018 : madame France Laplace, Ac. A-058-94, à la présidence, et madame Tuyet Nga Tô, Ac. A-094-94 comme membre dudit comité.

Résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité jeunesse : monsieur Richard Francis Létourneau A-034-13, à la présidence et madame Martha Lopez-Fonseca A-026-15, comme membre dudit comité.

Résolu d'entériner le rapport du comité d'audit tel que présenté par la trésorière.

Résolu de modifier la politique de fractionnement de cotisation comme suit :

Étudiant gradué du programme de formation initiale du Collège de Rosemont, lors de sa première inscription : 50 % de la cotisation annuelle ;

Nouvel adhérent ou réadmission, si l'inscription se fait entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre : aucune réduction ;

Nouvel adhérent ou réadmission, si l'inscription se fait après le 1^{er} octobre : 50 % de la cotisation annuelle.

Résolu d'adopter l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'Ordre qui aura lieu le 30 septembre 2016.

Résolu de recommander au CIQ la candidature de madame Diane Jobin, Ac. à titre de lauréate du Prix mérite du CIQ.

Résolu de procéder à la radiation, pour non-paiement de la cotisation annuelle, les acupuncteurs qui, après rappels, sont toujours en défaut de paiement.

Résolu d'adopter une charte pour le comité de gouvernance.

Résolu de procéder à l'élaboration d'un plan stratégique et de mandater messieurs Raymond Bourret, Maxime Deshaies et François Houle pour travailler sur une démarche à être présentée au CA pour approbation.

Résolu de mandater le directeur général pour faire réaliser une mise à jour du projet par la firme qui l'avait initialement rédigé et de chercher toutes les informations pertinentes pour une présentation ultérieure, notamment relativement aux frais de gestion que l'Ordre devrait assumer advenant l'éventualité qu'un tel règlement entre en vigueur.

Résolu d'accepter la demande de support de l'AAQ, pour un sondage portant sur divers aspects de l'exercice professionnel, sondage qui sera élaboré par une firme mandatée par l'AAQ.

Résolu d'adopter le thème Exercice en société et/ou les Médias sociaux pour le colloque de l'Ordre 2016 qui se tiendra le 30 septembre prochain et de mandater le comité organisateur pour évaluer si les deux thèmes pourront être traités et, si non, de prioriser le thème des Médias sociaux.

Résolu d'acheminer une invitation aux membres des comités à participer à un 5 à 7 à la fin de la réunion du CA du 16 septembre 2016.

Résolu d'accepter la demande d'appui relative au développement d'un Centre d'accompagnement en santé durable (CASD).

Conseil d'administration du 16 septembre 2016

Résolu de mandater le président pour transmettre une lettre de félicitations aux membres du comité de formation continue pour les informer de la très grande satisfaction du Conseil face au travail accompli, tant pour la grande qualité et la diversité de l'offre de formation que pour l'atteinte des objectifs d'autofinancement du programme annuel de formation.

Résolu d'entériner la recommandation du comité de mentorat relativement au prolongement d'un an de la période d'implantation du programme de mentorat.

Résolu d'accorder trois demandes de dispense de formation continue.

Résolu de modifier la politique d'établissement des prix des séminaires de formation continue afin d'y inclure la catégorie « reprise d'une formation déjà suivie ».

Résolu de modifier la politique relative au remboursement des frais de séjour et déplacement pour y inclure le remboursement des repas du midi aux membres de comité de formation continue mandatés pour superviser la tenue des séminaires de formations organisés par l'Ordre pour les journées où ces activités sont tenues, et ce au tarif en vigueur.

Résolu de reconnaître cinq demandes d'équivalences de formation partielles.

Résolu d'adopter les états financiers pour l'exercice 2015-2016.

Résolu d'adopter le budget pour l'exercice financier 2016-2017.

Résolu de désigner les signataires autorisés au compte bancaire de l'Ordre.

Résolu d'entériner le mémoire qui sera déposé à la Commission des institutions sur le projet de loi 98.

Résolu d'autoriser le président ainsi que le directeur général à s'enregistrer au Registre des lobbyistes du Québec pour les activités de l'Ordre.

Résolu d'adopter le document de travail de la politique d'admission à l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter la politique sur l'utilisation des médias sociaux des membres de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de procéder à la radiation d'une acupuncteure compte tenu de son avis de cessation d'exercice en raison de son état de santé.

Résolu de recommander à l'assemblée générale annuelle le mode d'élection à la présidence au sein des administrateurs élus.

Résolu de recommander la firme Mallette comme vérificateur-comptable pour l'exercice financier 2016-2017.

Résolu de reconduire la méthode de calcul du taux d'augmentation de la cotisation pour l'année 2017-2018.

Résolu d'adopter le projet de démarche d'élaboration d'un plan stratégique.

Conseil d'administration du 30 septembre 2016

Résolu que des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture soient intentées contre monsieur Bing Xiang.

Résolu d'adopter le budget 2016-2017 tel que modifié.

Conseil d'administration du 12 et 13 novembre 2016

Résolu de mandater le secrétaire général afin de faire parvenir une

lettre à monsieur Olivier Roy lui demandant, conformément à l'article 79 du Code des professions, de fournir, par écrit, avant le 24 novembre 2016, 16 h, les motifs justifiant ses absences aux réunions du Conseil d'administration des 16 septembre 2016, 30 septembre 2016 (assemblée spéciale du conseil), 30 septembre 2016 (assemblée générale annuelle), 12 et 13 novembre 2016, avec pièces justificatives à l'appui.

Conseil d'administration du 25 novembre 2016

Résolu de prendre acte de la démission de monsieur Olivier Roy, Ac., à titre d'administrateur de l'Ordre.

Résolu d'entériner la candidature de madame Sasha Girard, Ac. au sein du comité de formation continue.

Résolu d'entériner le changement de la professeure responsable de la formation précédemment intitulée « L'acupuncture taïwanaise : la méthode d'équilibrage du Dr Tan », par Mme Sonia Tan, Ac. pour le cours qui porte maintenant le nom de : « Équilibrage des méridiens ».

Résolu de reconduire les formations : « Pédiatrie, Crâniopuncture, Crâniopuncture et Parkinson ».

Résolu, qu'aux fins de l'exigence de formation continue, les heures réalisées par les participants au programme de mentorat ne soient pas comptabilisées dans la catégorie des heures MTO.

Résolu d'appuyer les orientations développées pour la rencontre avec l'Ordre de la physiothérapie dans le dossier de l'UASD.

Résolu de nommer au sein du comité organisateur du congrès 2018 les personnes suivantes :

Madame Chantal Germain, Ac.

Madame France Guévin, Ac.

Madame Michèle Joannette, Ac.

Monsieur Bahman Fasihpour, Ac.

Résolu d'entériner les orientations développées dans le document de travail sur la définition de l'acupuncture.

Résolu de reconnaître une demande d'équivalence de formation partielle.

Résolu, considérant l'obligation légale pour l'Ordre de procéder, de mettre en place un régime volontaire d'épargne retraite (RVER) auprès du Mouvement Desjardins.

Résolu d'entériner les orientations développées pour répondre à l'enquête de l'Office des professions sur la formation initiale.

Résolu de procéder à une refonte du site internet de l'Ordre.

Résolu de nommer madame Christine Labrègue, Ac. au poste d'inspectrice au sein du comité d'inspection professionnel, ce poste est d'une durée d'une année et pourra être renouvelé.

Résolu d'adopter le calendrier des réunions pour les prochaines années.

Résolu de procéder à l'adoption d'une procédure d'évaluation et de valorisation du personnel sous réserve d'une implantation progressive dans les contrats de travail.

Conseil d'administration du 27 janvier 2017

Résolu de refuser la demande de reconnaissance d'heures de formation continue pour l'assistance à l'assemblée générale de l'Association des acupuncteurs du Québec. De plus, il est **résolu** de modifier la politique de l'Ordre pour qu'il n'y ait plus d'heures accordées aux fins de l'exigence de formation continue pour la présence à l'AGA de l'Ordre.

Résolu d'entériner les recommandations contenues au rapport d'étape du comité de règlementation.

Résolu d'adopter les orientations contenues dans la proposition

préliminaire de politique de cheminement professionnel.

Résolu de reconnaître une équivalence de formation totale.

Résolu d'entériner la proposition de mémoire à l'Office des professions en réponse à la démarche de consultation sur la formation initiale.

Résolu d'entreprendre des poursuites en exercice illégal contre Julie Boilard, Celine You Liu et Steve Morato.

Résolu, considérant la qualité jugée supérieure du produit proposé par le fournisseur, d'accepter la soumission de Brad Communications pour la production de capsules vidéo éducatives.

Résolu d'entériner le rapport III, déposé par madame Isabelle Dion, portant sur les outils d'évaluation des compétences des candidats formés à l'étranger.

Résolu, considérant le profil des candidats et candidates potentiels, de procéder à la nomination de madame Manon Soucy, Ac., à titre de nouvelle administratrice de l'Ordre pour la région de Montréal en remplacement de monsieur Olivier Roy, Ac., démissionnaire.

Résolu, considérant les modèles et concepts proposés par le Bureau du syndic et le comité de réglementation, de reformater le document explicatif de la politique sur l'utilisation des réseaux sociaux à l'intention des membres pour y inclure des références législatives ainsi que de remplacer la section « réponses aux questions » par « suggestions d'orientations réflexives ».

Résolu, à sa demande, de procéder à la radiation d'un membre du tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'adopter le nouvel organigramme de l'Ordre.

Résolu d'entériner les recommandations du rapport d'un groupe de travail du CIQ sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre portant sur des modifications législatives envisagées.

Résolu d'adopter le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2017 – 2018.

Résolu d'adopter le thème du Congrès 2018 : « Visions et pratiques de l'acupuncture pour le 21^e siècle ».

Résolu d'adopter le projet de règlement sur l'exercice en société avec les modifications.

Résolu d'entériner le plan de travail du comité de réglementation.

Conseil d'administration du 31 mars 2017

Résolu de nommer madame Isabelle Lacasse, Ac., A-011-09, à la présidence du comité de formation continue, avec entré en fonction au départ de monsieur Jean Marc St Germain, le 22 juin 2017, pour un mandat d'un an, éventuellement renouvelable.

Résolu que, dorénavant, soient présentés pour approbation seulement les nouveaux projets de formation continue et que les projets déjà autorisés soient mis en branle avec l'autorisation administrative du secrétaire général.

Résolu de remercier monsieur Jean Marc St Germain pour ses loyaux services au sein du comité de formation continue à titre de président.

Résolu de mandater le président et le directeur général afin de procéder à l'étude du projet de modification des règlements généraux de l'Alliance canadienne (ACOR/PMTCA) et, le cas échéant, de confirmer l'accord de l'Ordre.

Résolu d'adopter les modifications proposées à la politique sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Résolu d'adopter les titres de poste suivant et d'y nommer les personnes mentionnées :

Monsieur Serge Lainey, Ac. : Responsable de l'admission et du cheminement professionnel.

Madame Johanne Vincent, Ac. : Responsable des affaires professionnelles et règlementaires.

Résolu d'accepter le tableau synthèse ainsi que le projet de communication aux membres après l'avoir soumis au comité de lecture pour commentaires.

Résolu d'accepter l'option 1 de la proposition de Brad Communications.

Résolu de reconnaître huit demandes d'équivalence de formation partielle.

Résolu de mandater le président du comité d'admission pour établir une liste de critères pour sélectionner des maîtres de contenu qui, dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences, pourraient recevoir les candidats dans le cadre d'une entrevue orale structurée (EOS), partie prenante du RAC, visant à évaluer leurs connaissances et compétences et à leur faire prendre conscience de leur niveau de capacité à réussir l'épreuve clinique.

Résolu de mandater le président du comité d'admission pour a) établir une liste de critères qu'il serait suggéré au candidat d'utiliser pour sélectionner une ressource dans le privé et s'assurer de la compétence de ladite ressource, advenant qu'il choisisse de faire une démarche d'apprentissage avec un formateur privé pour acquérir un complément de formation en vue de l'obtention d'une équivalence de formation, et b) de proposer le libellé d'un document à remettre au candidat à cet effet.

Résolu d'exiger systématiquement de tous les candidats formés à l'étranger la signature d'un document attestant qu'ils ont pris connaissance du processus et des exigences de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) préalablement à leur engagement dans ledit processus et de mandater le président du comité d'admission pour rédiger ledit document, à soumettre, pour approbation, au directeur général.

Résolu de nommer les représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec comme suit :

Représentant : Monsieur Raymond Bourret, Ac. Président

Délégué : Monsieur Maxime Deshaies, Ac. Vice-président

Substitut : Madame Hélène Mazzetti, Ac. Trésorière

Résolu de tenir l'assemblée générale et le colloque 2017 à Québec.

Résolu de demander au comité de formation continue de proposer une formation en soins d'urgence en acupuncture.

Résolu de nommer madame Nicole Ouellette au poste de secrétaire adjointe du comité de discipline.

Résolu de demander au syndic du Collège des médecins un complément d'enquête dans le dossier du Dr. Labos.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique

Comité d'admission

Membres : Serge Lainey, Ac., président
Jacques Savard, Ac.

Mandat du comité

Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec ainsi que des candidats ayant déjà été inscrits au registre de l'Ordre et qui demandent à être réadmis.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérimentiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent à l'intention du Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Réunions du comité

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2016-2017 pour effectuer l'analyse de 20 dossiers :

Demandes d'admissions pour l'année 2016-2017		Reçus	Acceptés en totalité	Acceptés en partie	Refusés	Analyse non complétée
		14	0	10	1	3
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une autre province ou d'un territoire du Canada	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	0	0	0	0	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une autre province ou d'un territoire du Canada	4	3	0	0	1
	En provenance d'un autre pays	14	5	0	0	9
Reconnaissances autres	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou de Terre-Neuve et Labrador	1	1	0	0	0
	Demande de réadmission	1	0	1	0	0

- 9 candidats se sont vus accorder une équivalence totale de formation après avoir complété le complément de formation portant, selon les cas, sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers, et/ou la certification de réussite du cours RCR, ainsi qu'une exigence de réussite d'un examen clinique portant sur la validation de leurs compétences professionnelles.
- 1 candidat s'est vu accorder une équivalence partielle de formation accompagnée d'une prescription de complément de formation portant sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers, la certification de réussite du cours

RCR, ainsi qu'une exigence de réussite d'un examen clinique portant sur la validation de leurs compétences professionnelles.

- 10 candidats ont présenté un dossier incomplet.

Formations acquises au Québec (2 candidats)

- 1 équivalence a été accordée à la suite d'un complément de formation portant sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers et à la certification de réussite du cours RCR, ainsi qu'à la réussite de l'examen clinique portant sur la validation des compétences professionnelles.
- 1 demande de réadmission a donné lieu à la prescription d'un complément de formation portant sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers, la certification de réussite du cours RCR, ainsi qu'une exigence de réussite d'un examen clinique portant sur la validation de leurs compétences professionnelles.

Formations acquises au Canada (3 candidats)

- Academy of Classical Oriental Sciences — British Columbia
- College of Traditional Chinese Medicine and Acupuncture — Calgary
- Hua Xia Acupuncture and Herb College of Canada — Winnipeg

Formations acquises hors du Canada (15 candidats)

- Guangzhou University of Chinese Medicine — Guangdong, Chine
- Heilongjiang University of Chinese Medicine — Chine
- Union française des professionnels de Médecine traditionnelle chinoise — France
- Beijing University of Chinese Medicine Acupuncture and Tuina — Chine
- Faculté d'énergétique traditionnelle chinoise — France
- Médecine traditionnelle — Conseil médical de Hô Chi Minh-Ville, Viêt Nam
- Liaoning College of Traditional Chinese Medicine — Shenyang, Chine
- Médecine traditionnelle Orientale, École les Cinq Éléments — France
- Harvard University — Boston, É.-U.
- École de Médecine traditionnelle chinoise de la cour jaune — Marseille, France
- Traditional Chinese Medicine University Xiamen — Fujian, Chine
- Institut de Médecine traditionnelle chinoise du Liaoning — Chine

Formations à compléter

- Quinze candidats ont dû obtenir leur certification en Réanimation cardio respiratoire pour professionnel de la santé.

Compétences communicationnelles

- Treize candidats ont été recommandés à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour une validation de leurs compétences communicationnelles en français.

Réalisations pour l'année 2016-2017 :

Au cours de cette dernière année, le comité, dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, a complété le cahier de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et a défini une nouvelle politique d'admission.

Conseil de discipline

Mandat du comité

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du Conseil

Le conseil est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le Conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Présidente : Me Marie Josée Corriveau

Membres : Nancy Deschênes, Ac. Alberto Daniel Masckauchan, Ac.
Annie Dubois, Ac. Julie Nadeau, Ac.
Diane Girard, Ac. Francine Paré, Ac.
Micheline Grégoire, Ac. Lise St-Laurent, Ac.

Secrétaire : Me François Houle

Le comité a été actif dans huit (8) dossiers au cours de l'exercice financier 2016-2017.

Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion de ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (7 chefs) ;

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (6 chefs) ;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs (1 chef) ;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs) ;

Deux journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier.

L'intimé a été reconnu coupable sur onze (11) des seize (16) chefs d'accusation portés contre lui.

Le dossier est en attente d'une date de procès sur sanction.

Dans un deuxième dossier (42-2011-08), l'acupuncteure a été accusée :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec son client ;

Trois journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier.

L'intimée a été acquittée.

Dans un troisième dossier (42-2013-01), l'acupuncteure a été accusée :

De surfacturation à la CSST ;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier ;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en matière d'asepsie et de dispositions des aiguilles ;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations ;

D'avoir fait une publicité fautive et trompeuse ;

D'avoir posé des actes disproportionnés ou non requis aux besoins du client ;

Trois journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier.

L'intimée a été reconnue coupable sur l'ensemble des huit (8) chefs d'accusation portés contre elle.

Elle a été condamnée à une radiation temporaire de deux semaines ainsi qu'à neuf mille (9 000,00 \$) dollars d'amende et aux paiements des déboursés.

Dans un quatrième dossier (42-2013-03), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine et ne pas avoir eu une conduite irréprochable en tout temps envers une patiente.

Rapport des activités du Conseil de discipline

Décisions du Conseil de discipline	Nombre de décisions
Autoriser le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	1
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Imposant une sanction : • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (3) • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation temporaire (2)	5
Total	5
Le nombre d'audiences complétées par le Conseil de discipline est de cinq. Aucun dossier n'est en délibéré. Trois en attente d'audience.	
	Nombre de décisions
Recommandation au Conseil d'administration	2
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours	5
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en posant des gestes déplacés et/ou abusifs à caractère sexuel sur sa patiente.
Une journée d'audience a été nécessaire dans ce dossier.

L'intimé a été reconnu coupable sur les deux (2) chefs d'accusation portés contre lui.

Il a été condamné à une radiation temporaire d'un mois ainsi qu'à trois mille (3 000,00 \$) dollars d'amende et aux paiements des déboursés.

Dans un cinquième dossier (42-2014-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir enfreint les conditions de son permis restrictif en effectuant un traitement en français avec sa patiente;

D'avoir émis un faux document en remettant un reçu de complaisance;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et de fausses déclarations;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Trois journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier.

L'intimée a été reconnue coupable sur six (6) des douze (12) chefs d'accusation portés contre elle.

Elle a été condamnée à six mille (6 000,00 \$) dollars d'amende et aux paiements des déboursés.

Elle a également été contrainte de suivre et de réussir un cours de perfectionnement en matière de tenue de dossier.

Dans un sixième dossier (42-2015-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en abusant de la relation professionnelle qu'il entretenait avec sa patiente en posant des gestes abusifs à caractère sexuel en plus de tenir des propos abusifs à caractère sexuel;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine en n'ayant pas une conduite irréprochable envers sa patiente en lui demandant de se dévêtir sans lui offrir de jaquette et en demeurant dans la pièce;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de maintenir une relation de confiance avec son patient en tenant des propos abusifs à caractère sexuel envers la conjointe de ce dernier;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant preuve de violence verbale et psychologique envers sa patiente;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et de fausses déclarations;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en utilisant une charte de couleur pour l'examen de la langue non conforme aux normes de pratique généralement reconnues en acupuncture;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de prendre des moyens raisonnables afin de faire respecter le secret professionnel ;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier.

Le procès est fixé pour les 18, 19, 20 et 21 avril 2017.

Dans un septième dossier (42-2016-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut de fournir un dossier patient à une enquêtrice de la CSST alors que celle-ci était dûment autorisée à le requérir;

D'avoir entravé le travail des syndicats en les empêchant de prendre connaissance de dossiers patients;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de destruction de dossier patient;

D'avoir omis de suivre les recommandations du comité d'inspection professionnelle;

D'avoir omis de se conformer à son obligation de suivre un cours de perfectionnement sur la tenue de dossier imposé par le Conseil d'administration de l'Ordre;

D'avoir omis de maintenir à jour et de perfectionner ses connaissances en ne complétant pas ses heures de formation continue;

D'avoir fait défaut de respecter un engagement envers le syndic.

Une journée d'audience a été nécessaire dans ce dossier.

L'intimée a été reconnue coupable sur l'ensemble des vingt-sept (27) chefs d'accusation portés contre elle et a été radiée pour une période de dix-huit (18) mois.

Elle a également été contrainte de suivre et de réussir un cours de perfectionnement en matière de tenue de dossier ainsi que de compléter les heures manquantes de formation continue.

Elle a été condamnée aux paiements des déboursés.

Dans un huitième dossier (42-2016-02), l'acupuncteure a été accusée :

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ou à la discipline des membres, en établissant une politique dévalorisant l'image de la profession laquelle consiste à requérir de ses patients, une bouteille de vin ou un produit gastronomique à titre de dédommagement, en cas d'une deuxième demande d'annulation ou de déplacement de rendez-vous.

L'audience est prévue pour le 1^{er} juin 2017.

**Me François Houle
Secrétaire du Conseil de discipline**

Service des enquêtes

Service constitué de deux (2) acupuncteurs

Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le Bureau du syndic
La répression de l'exercice illégal
Service de renseignements et de liaison

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête pour donner suite à une demande ou une information portée à son attention en provenance :

- d'une plainte formelle du public;
- d'une demande du comité d'inspection professionnelle;
- ou de toutes autres sources d'informations (assureurs, organismes, médias, etc.).

Les enquêtes peuvent faire référence à des infractions au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement ou directives adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

La répression de l'exercice illégal

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'OAQ, le secteur de la répression de l'exercice illégal procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exercent illégalement l'acupuncture sans être membre en règle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En fonction des preuves présentées, le Conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes pour usurpation de titre d'acupuncteur et/ou pour exercice illégal de l'acupuncture.

Le Service de renseignements et de liaison

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignements et de liaison répond aux diverses interrogations en provenance du public, d'acupuncteurs et d'organismes afin de les informer sur les divers aspects de la pratique de l'exercice de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

Rapport annuel 2016-2017

Bureau du syndic

Au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, quatre-vingt-quatre (84) enquêtes étaient toujours en cours au Bureau du syndic.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Trente-deux (32) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le Bureau du syndic.

Provenance des demandes d'enquêtes (2016-2017):

- Public 1
- CIP 3
- Assureur privé 3
- CNESST 1
- Acupuncteur 1
- Anonyme 3
- Comité de formation continue.. 14
- Autres Ordre professionnel 5
- Conseil d'administration 1
- Total : 32**

Conclusions des enquêtes au 31 mars 2017

Les conclusions des enquêtes du Bureau du syndic furent les suivantes :

Décisions du bureau du syndic	Nombre	Année	Qtée
		2013-2014	2
Plainte non retenue	40	2014-2015	1
		2015-2016	29
		2016-2017	8
Plainte devant le Conseil de discipline.....	1	2015-2016	1
		2016-2017	0
Référé au comité d'inspection professionnel..	3	2015-2016	3
		2016-2017	0
Radiation.....	6	2015-2016	6
		2016-2017	0
En cours d'enquête	66	2014-2015	1
		2015-2016	41
		2016-2017	24

Total 116

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information ne fut faite au Bureau du syndic.

Exercice illégal

Dossiers en exercice illégal :

1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Enquêtes complétées Nombre : 4

Portant sur l'exercice illégal : 0
 Portant sur l'usurpation de titre réservé : 1
 Portant sur l'exercice illégal et
 sur l'usurpation de titre réservé : 3

Poursuites pénales intentées Nombre : 4

Portant sur l'exercice illégal : 0
 Portant sur l'usurpation de titre réservé : 1
 Portant sur l'exercice illégal et
 sur l'usurpation de titre réservé : 3

Jugements rendus Acquittant l'intimé Déclarant l'intimé coupable

Portant sur l'exercice illégal : 0 0
 Portant sur l'usurpation
 de titre réservé : 0 0
 Portant sur l'exercice illégal
 et l'usurpation de titre réservé : 0 3
Montant des amendes imposées 21 000 \$

**Alain Migneault, Ac.
 Syndic**

Le service de renseignements et de liaison

Le service de renseignements et liaison, relevant du bureau du syndic, a pour mission notamment de répondre aux questions émanant du public ou des membres de l'Ordre.

Outre les questions sur les normes de pratique et les possibilités de traitement habituellement posées par le public, nous répondons aussi aux acupuncteurs qui se questionnent pour leur part sur des aspects faisant référence aux diverses lois et autres règlements qui encadrent la profession. Nous observons cette année une augmentation des interrogations émanant du public en lien avec **le comportement et l'attitude du professionnel.**

Service de renseignements et liaison - O.A.Q. 2016-2017

Relevé des demandes d'informations					
Provenance des demandes (Téléphone ou courriel)	Nombre	Nature des demandes	Nombre	Actions tenues	Nombre
		Généralités		Actions du Bureau d'enquête et du syndic	
Public	125	Possibilités de traitements	64	Avis verbal	4
Acupuncteurs	126	Acupuncture : Généralité et qualité de soins	40	Avis écrit	0
Ordres professionnels / Corporations	2	Équipement / fourniture	12	Références	
Autres Professionnels	7	Hygiène et aseptie	4	Référence au CIP	8
Propriétaire de clinique Autres thérapeutes	8	Réglementation / éthiques		Référence au syndic	5
CSST / SAAQ	0	Dont Gestion effets / dossiers	26	Référé au service de pratique illégale	10
Compagnies d'assurance	4	Publicité / Media sociaux	28	Demande d'accès à l'information / syndic	0
Médias	2	Honoraires / reçus	11	Référence bureau O.A.Q. / Secrétariat / Formation continue	7
CEGEP	0	Divers éthique / déontologie / Réglementation	36	Référé à un autres Ordre / Instance	10
Autres	0	Autres sujets		Référé à l'acupuncteur traitant	8
		Attitude du professionnel	19	Référé à l'assurance professionnelle	4
		Affaires, Association affaire et relation interprofessionnelle	16		
		Accidents et incidents	14		
		Assurances / CSST	12		
		Divers	5		
		Requêtes			
		Demande à être référée au syndic	5		
		Demande à être référée au Bureau de pratique illégale	10		
		Demande d'accès à l'information	0		
		Demande concernant UASD	3		
Total d'appels	274				

Comité de la formation continue

Liste des membres du comité :

- Jacques Couturier, Ac.
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac.
- Isabelle Lacasse, Ac.
- Patrick Dugas, Ac.
- Sacha Girard, Ac. (*nouvelle membre en date du 3 février 2017*)
- Jean Marc St Germain, Ac., président du comité
- Liette Baillargé (*présidée à la FC et aux communications*)

Mandat du comité :

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité :

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Veiller à l'élaboration des projets et les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

Mener à terme les projets approuvés.

Offrir un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Procéder au suivi des dossiers de formation continue des acupuncteurs.

Statuer sur la conformité des formations suivies selon les exigences de la Directive de formation continue obligatoire (DFCO).

Réunions du comité :

Le comité s'est réuni à 5 reprises durant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 :

- 22 avril 2016
- 26 août 2016
- 14 octobre 2016
- 2 décembre 2016
- 3 février 2017

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- AGA de l'OAQ septembre 2016.
- Préparation et publication de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2017.
- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2017.
- Organisation, encadrement et présence lors des formations offertes.
- Analyses de différentes demandes de recevabilité de formations suivies par les acupuncteurs dans la cadre de la DFCO.
- Participation à la réunion portant sur la politique des comités le 25 février 2017.
- Échanges avec les responsables du comité jeunesse au sujet du développement d'une formation en coaching d'affaires.

Activités de formations continues inscrites au programme :

1. **Acupuncture** : 1, 2 et 3 avril 2016 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung, niveau 1* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20
Nombre de participants : 35
2. **Pharmacopée chinoise** : 4 avril 2016 à Montréal
Titre : « *Sécurité des herbes et interactions avec médicaments* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8
Nombre de participants : 44
3. **Éthique** : 7, 8 et 9 avril 2017 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 22.5
Nombre de participants : 37
4. **Éthique** : 12, 13 et 14 mai 2017 à Québec
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 22.5
Nombre de participants : 62
5. **Acupuncture** : 13 et 14 mai 2016 à Montréal
Titre : « *ESV programme long* »
Formatrice : Mme Lise Tousignant, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures sur un total de 70 heures
Nombre de participants : 37
6. **Acupuncture** : 16, 17 et 18 septembre 2016 à Montréal
Titre : « *Techniques d'acupuncture japonaise* »
Formateur : Avi Magidoff, Ac.
Nombre d'heures de formation : 21
Nombre de participants : 40
7. **Colloque 2016** : 30 septembre 2016 à Montréal
Titre : « *L'acupuncteur et les médias sociaux : pour une éthique de la communication* »
Nombre d'heures de formation : 4
Nombre de participants : 230
Nombre d'heures de formation : 2
Nombre de participants : 234

8. **Acupuncture** : 21, 22 et 23 octobre 2016 à Montréal
Titre : « *Système acupuncture de Me Tung, niveau 2* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20
Nombre de participants : 26
9. **Acupuncture** : 24 octobre 2016 à Montréal
Titre : « *Localisation des points de Me Tung* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 24
10. **Pharmacopée chinoise** : 29 et 30 octobre 2016 à Montréal
Titre : « *Pharmacopée chinoise: 24 herbes-clés et leurs familles de formules* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Nombre de participants : 42
11. **Éthique** : 3, 4 et 5 novembre 2017 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 22.5
Nombre de participants : 12
12. **Acupuncture** : 19 et 20 novembre 2016 à Montréal
Titre : « *Pédiatrie et acupuncture* »
Formatrice : Robin Green, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Nombre de participants : 51
13. **Soins palliatifs** : 25 novembre 2016 à Québec
Titre : « *De bons soins palliatifs pour accompagner et soutenir la vie* »
Formatrice : Mme Marlène Côté
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 22
14. **Acupuncture** : 26 novembre 2016 à Québec
Titre : « *Utilisation dynamique des points des 5 éléments* »
Formateur : Claude Raymond, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 23
15. **Soins palliatifs** : 10 décembre 2016 à Montréal
Titre : « *De bons soins palliatifs pour accompagner et soutenir la vie* »
Formatrice : Mme Marlène Côté
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 36
16. **Acupuncture** : 11 et 12 février 2017 à Montréal
Titre : « *Neuroacupuncture* »
Formateur : M. Poney Che Chiang, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15
Nombre de participants : 36
17. **Acupuncture** : 18 et 19 février 2017 à Montréal
Titre : « *Système d'équilibrage des méridiens: les systèmes simples, niveau 1* »
Formatrice : Dre Sonia Tan, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Nombre de participants : 41
18. **Acupuncture** : 19 février 2017 à Québec
Titre : « *Wu Yun Liu Qi : Météo et acupuncture* »
Formatrice : Mme Lise Lacroix, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 25
19. **Acupuncture** : 24 et 25 mars 2017 à Montréal
Titre : « *Acupuncture crânienne avancée pour les conditions neurologiques et psychosomatiques* »
Formatrice : Dre Suzanne Robidoux, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Nombre de participants : 40
20. **Acupuncture** : 26 mars 2017 à Montréal
Titre : « *Traitement par la médecine chinoise de la sclérose en plaques* »
Formatrice : Dre Suzanne Robidoux, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 35
21. **Mentorat** : 23 avril 2016 à Lévis
Titre : « *Mentorat - perfectionnement* »
Formatrice : Nancy Grégoire
Nombre d'heures de formation : 5
Nombre de participants : 6
22. **Mentorat** : 4 novembre 2016 à Montréal
Titre : « *Mentorat* »
Formatrice : Nancy Grégoire
Nombre d'heures de formation : 3.5
Nombre de participants : 10
23. **Mentorat** : 4 novembre 2016 à Montréal
Titre : « *Mentorés* »
Formatrice : Nancy Grégoire
Nombre d'heures de formation : 3.5
Nombre de participants : 10

24. RCR

Titre : « **Formation en RCR-DEA (C) - Professionnel de la santé** »

Formatrice : Formation Prévention Secours inc.

Nombre d'heures de formation : 7

Nombre de participants : 61

1. Rivière-du-Loup, le 15 avril 2016, 3 participants
2. Bonaventure, le 21 mai 2016, 3 participants
3. Québec, le 29 janvier 2017, 12 participants
4. Québec, le 11 février 2017, 18 participants
5. Québec, le 17 février 2017, 12 participants
6. Québec, le 19 février 2017, 4 participants
7. Sherbrooke, le 25 mars 2017, 9 participants

Au total, 989 acupuncteurs ont participé (certains à plus d'une occasion durant l'année) à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 10 492.5 heures de formation continue.

Activités de formations annulées :

1. **Pharmacopée chinoise** : 9 et 10 avril 2016 à Montréal
Titre : « **Pharmacopée chinoise : 24 herbes-clés et leurs familles de formules** »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Raison : Désistement du professeur et remis à plus tard
2. **Acupuncture** : 7 et 8 mai 2016 à Montréal
Titre : « **Crâniopuncture** »
Formatrice : M. Jason Hao, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Raison : Désistement du professeur
3. **Acupuncture** : 23, 24 et 25 septembre et 30 septembre, 1, 2 octobre 2016 à Montréal. *Notez que ce sont de nouvelles dates trouvées suite à une précédente annulation de cette même formation en 2016.*
Titre : « **Constitutional Facial Acupuncture: the new protocols** »
Formatrice : Mme Mary E. Wakefield, Ac.
Nombre d'heures de formation : 42
Raison : Nombre de participants insuffisant
4. **Acupuncture** : 12 et 13 novembre 2016 à Montréal
Titre : « **Acupuncture en oncologie** »
Formateur : M. Yair Maimon, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15
Raison : Désistement du professeur
5. **Acupuncture** : 28 janvier 2017 à Montréal
Titre : « **Journée rencontre clinique (JRC) : acupuncture de la femme enceinte** »
Formatrice : Mme Édith Charbonneau, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Raison : Nombre de participants insuffisant

6. **Acupuncture** : 29 janvier 2017 à Montréal
Titre : « **Wu Yun Liu Qi : Météo et acupuncture** »
Formatrice : Mme Lise Lacroix, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Raison : Nombre de participants insuffisant
7. **Acupuncture** : 4 février 2017 à Montréal
Titre : « **Journée rencontre clinique (JRC) : ESV** »
Formatrice : Mme Sylvie Doucet, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Raison : Nombre de participants insuffisant
8. **Acupuncture** : 18 février 2017 à Québec
Titre : « **Journée rencontre clinique (JRC) : acupuncture de la femme enceinte** »
Formatrice : Mme Édith Charbonneau, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Raison : Nombre de participants insuffisant
9. **Acupuncture** : 24 février 2017 à Montréal
Titre : « **Localisation des points de Me Tung** »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Raison : Désistement du professeur. Cours remis à avril 2017
10. **Pharmacopée chinoise** : 25 et 26 février 2017 à Montréal
Titre : « **Pharmacopée chinoise : 24 herbes-clés et leurs familles de formules** »
séminaire 2 de 6
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Raison : Désistement du professeur. Cours remis à avril 2017
11. **Qigong** : 11 et 12 mars, 8 et 9 avril et les 27 et 28 mai 2017 à Montréal
Titre : « **Qigong et acupuncture** »
Formateur : M. Claude Kamga Defo, Ac.
Nombre d'heures de formation : 42
Raison : Nombre de participants insuffisant.
Cours remis à l'automne 2017

Autres activités :

- Comité d'experts** : 14 octobre 2016 à Montréal
Titre : « **Comité d'experts : La validation des indicateurs de performance liés à l'épreuve clinique** »
Superviseur : Serge Lainey, Ac.
Nombre d'heures de formation : 6
Nombre de participants : 6

Comité de règlementation

Le comité de règlementation est composé des personnes suivantes :

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Maxime Deshaies, Ac.

Me François Houle

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente

Réunions

Le comité de règlementation a tenu 7 réunions régulières en cours d'année.

Activités 2016-2017

Les membres du comité ont d'abord fait un retour sur la seconde phase de cette deuxième étape des États généraux tenue le 15 avril 2016.

Lors de cette étape, le comité a présenté les résultats de l'analyse du verbatim de la première phase aux 88 acupuncteurs présents. Par la suite, ces acupuncteurs ont été invités à participer aux quatre ateliers préparés pour l'occasion :

1. Le développement de champs d'activités spécifiques en acupuncture;
2. L'intégration des acupuncteurs dans le réseau de la santé;
3. La couverture, par la règlementation, des autres modalités thérapeutiques de la MTO;
4. L'exercice de l'UASD par les physiothérapeutes.

La journée a été un succès. D'une part, l'OAQ s'est saisi de l'occasion pour transmettre de l'information et clarifier certains points, dont celui des rôles respectifs des principaux joueurs.

D'autre part, la tenue de cette activité fournissait aux membres de l'Ordre l'occasion de présenter leurs différents points de vue respectifs tout en s'exprimant librement.

À compter de la deuxième rencontre de l'année, soit celle du 29 juin, les membres du comité de règlementation ont amorcé l'analyse des données inscrites dans les cahiers de notes de chacun des groupes constitués pour la tenue des ateliers.

Par ailleurs, en janvier dernier, le comité a effectué un sondage auprès de tous les acupuncteurs. Un questionnaire concernant l'exercice de

diverses modalités thérapeutiques de la MTO, autres que l'acupuncture, leur a été adressé. Les réponses que nous ont fait parvenir plus de 330 membres nous ont permis de dresser un tableau plus actuel de l'état de la situation.

Le comité de règlementation s'était engagé à déposer un premier rapport d'étape aux membres du CA. Ce rapport, présenté le 27 janvier dernier, identifiait notamment, les différentes options législatives recommandées par le comité quant à l'ajout éventuel d'autres modalités thérapeutiques de la MTO à l'acupuncture, et les différents types d'encadrement de champs d'exercices spécifiques qui permettraient d'assurer la qualité et la sécurité des services offerts par les acupuncteurs à la population. Les recommandations du comité de règlementation ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Finalement, les membres se sont réunis à 2 autres reprises pour rencontrer le coordonnateur à l'admission et au cheminement professionnel, aux fins de s'assurer qu'il était possible de développer des profils de compétences plus spécifiques en lien avec les modalités de la MTO retenues dans un premier temps (Qi gong médical, pharmacopée traditionnelle (herbologie) et Tuina) et les champs d'activités spécifiques (obstétrique, dépendances (autres que le tabagisme) et oncologie) présentant un risque de préjudice physique et/ou psychique plus élevé.

Projets 2017-2018

Pour l'année en cours, les membres du comité de règlementation s'attarderont principalement au plan d'action suivant :

1. S'assurer que la démarche du développement des profils des compétences va bon train (participation des membres, constitution des groupes de travail, organisation logistique, etc.) ;
2. Rédiger un argumentaire à présenter aux membres;
3. Élaborer une Directive (recherche, rencontres, etc.)

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.

Présidente du comité de règlementation

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac.
Lise Tousignant, Ac.
Nicole Houle

Judith Curnew, Ac.
Manon Soucy, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

Comité scientifique

Membres : Élaisne Blain, Ac., M.Sc. (présidente)
Khadija Benabdallah, Ac., Ph. D.
Éric Drouin, Ac.
Claude Kamga Defo, Ac.
Serge Lainey, Ac.
Lisette Moreau, Ac., M.A.
Anne-Geneviève Pagé, Ac., B.Sc.
Claude Raymond, Ac.
Stéphanie Racette, Ac., M.Sc.
Jacques Savard, Ac., B.Sc.
Elizabeth Ségura, Ac.
Achille Volpi, Ac.

Fonctions du comité :

- Effectuer une veille scientifique visant à répertorier les diverses publications en lien avec la profession et à rendre cette information disponible pour information auprès du Conseil d'administration, des membres et éventuellement du public;
- Effectuer des revues de littérature sur des sujets d'intérêts particuliers précisés par le Conseil d'administration, la Direction générale ou provenant de l'intérêt même des membres du comité, dans le but d'informer adéquatement le Conseil d'administration sur lesdits sujets en vue, notamment, de l'émission éventuelle de normes et de directives;
- Mener des réflexions sur des sujets d'intérêt professionnel, notamment pour établir des liens entre la tradition et la science;
- Dégager des avenues ou des paradigmes de recherche propres à faire avancer les connaissances et d'initier éventuellement des projets de recherche avec des partenaires externes, notamment sur le traitement de diverses affections ou maladies;
- Évaluer les résumés soumis par d'éventuels conférenciers lors de la tenue de congrès, colloques et symposium.

Nombre de réunion :

2

Résumé des activités réalisées :

Rédaction de 3 documents à la demande de divers comités de l'Ordre :

- Acupuncture chez les patients atteints de sclérose en plaques;
- Définition de l'acupuncture;
- Utilisation sécuritaire du laser et sa calibration.

Participation à la présentation du CIQ : « Accès aux données probantes ».

Travaux en cours :

- Biofilm;
- Acupuncture chez les patients atteints d'arthrite;
- Acupuncture chez les patients atteints de cancer;
- Acupuncture chez les patients atteints de Parkinson;
- Acupuncture et toxicomanie;
- Acupuncture et grossesse, accouchement et fertilité.

Élaisne Blain, Ac., M.Sc.
Présidente du comité scientifique

Comité jeunesse

Membres : Francis Létourneau, Ac., président
Élaine Gendreau, Ac.
Martha Lopez-Fonseca, Ac.

Mandat

Le mandat du comité jeunesse est de favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux acupuncteurs au sein de la profession et d'analyser les différentes problématiques spécifiques aux nouveaux acupuncteurs.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux reprises.

Réalisations

Au cours de cette période, le sujet principal a été l'élaboration d'un coaching d'affaires pour les acupuncteurs tout en restant dans les bases de la réglementation professionnelle.

- Élaboration et dépôt du projet pour approbation au Conseil d'administration.
- Coordination avec les comités de formation continue et de mentorat afin de définir l'identité du programme et qu'il n'entre pas en doublement avec le mentorat.
- Sollicitation de coach professionnel dans le domaine.

Autres activités du comité

Réunion avec des membres de comité jeunesse d'autres ordres professionnels au siège social de l'Ordre des technologistes médicaux du Québec. Discussions générales sur les défis du comité au sein de chaque profession. Participation aux États généraux sur la profession.

Pour la prochaine période

- Création et approbation du programme en partenariat avec un professionnel du domaine.
- Offrir et publiciser le programme dans le cadre de la formation continue qui aura lieu en 2018.

Francis Létourneau, Ac.
Président du comité jeunesse

Comité d'action sociale

Membres : Ethan Murchie, Ac.
Claude Kamga Defo, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant pour cette clientèle, des cliniques accessibles d'acupuncture selon certains critères.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Comité d'inspection professionnelle

Membres

du comité : Danielle Lapointe, Ac.
Jean Legault, Ac., secrétaire
Johanne Vincent, Ac., présidente

Inspectrices

/inspecteur : François Camirand, Ac. (fin du mandat : juin 2016)
Christine Labrègue, Ac. (début du mandat : octobre 2016)
Marie-Claude Marleau, Ac.
Anne Paré, Ac.

Mandat du comité

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des acupuncteurs doit, conformément à l'article 112 du *Code des professions*, surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.

Nombre de réunions

Pour l'année 2016-2017, le comité d'inspection a tenu 9 réunions au siège social de l'Ordre. Au cours de ces réunions, le CIP a analysé les rapports de visite produits par les inspectrices ainsi que les questionnaires d'autoévaluation dûment complétés par les membres sélectionnés, dans les deux cas, de façon aléatoire.

Synthèse des recommandations

Comme l'indique le tableau synthèse qui suit, la formation Éthique, Déontologie, Pratique clinique et Tenue de dossiers (EDPT) semble porter ses fruits. Le comité d'inspection a constaté que les recommandations acheminées aux membres étaient beaucoup moins nombreuses cette année.

Recommandations	Inspections en présence 62	%	Autoévaluation	%	2016-2017 Total / 76	2015-2016 Total / 75
RCR	(R2B) 20	32	(R7) 4	29	32 %	68 %
Table / Vinyle	(R22A) 15	24	(R21) 1	7	21 %	22,5 %
Lampe / ISMIA	(R26) 28	45	(R27) 2	14	39 %	49 %
Matériel désinfection générale	(R32A) 13	21	(R36) 2	14	20 %	42,5 %
Savon	(R34) 18	29	(R40) 1	7	25 %	28 %
Bon cueillette	(R38) 22	35	(R34) 5	36	36 %	49 %
Opinion	(R50) 10	16	(R54F) 1	7	14 %	20 %
# Aiguilles insérées	(R54) 9	15	(R57B) 2	14	14 %	24 %
# Aiguilles retirées	(R55) 109	16	(R57D) 3	21	17 %	22,5 %

Nombre de membres visités

Comme indiqué dans le tableau, les membres du comité d'inspection et les inspectrices ont effectué 62 visites dans le cadre du programme de surveillance générale. De ce nombre, trois visites faisaient suite à des demandes du Conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, mentionnons que 14 membres ont eu à répondre au questionnaire d'autoévaluation que nous leur avons fait parvenir. Conçu dans une perspective formative, cet outil d'évaluation a fait l'objet d'un changement majeur en 2015-2016. Le questionnaire est maintenant conçu pour évaluer les trois composantes qui articulent l'ensemble des compétences intégrées au *Polygramme de la compétence clinique de l'acupuncteur*. Précisons que les réponses obtenues ne justifiaient pas une visite en milieu de travail.

Nombre de rapports dressés

Tous les membres rencontrés par nos inspectrices, ainsi que ceux ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation, ont reçu les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

D'autre part, précisons que plusieurs de ces membres ont sollicité un suivi personnalisé, notamment par l'entremise d'appels téléphoniques ou de courriels.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence

Selon les dispositions réglementaires prévues à cet égard, le comité d'inspection d'un ordre professionnel peut procéder à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre lorsqu'il a des raisons de croire qu'une telle action doit être entreprise ou lorsque le Conseil d'administration de l'Ordre le demande. Pour la période concernée, le CIP de l'Ordre des acupuncteurs a effectué une seule inspection sur la compétence.

Après analyse du rapport, le comité a décidé de ne pas recommander au Conseil d'administration de l'Ordre d'imposer une quelconque obligation à l'acupuncteur rencontré.

Nombre de recommandations au CA pour stage ou formation

Mentionnons qu'aucune recommandation n'a été adressée au Conseil d'administration de l'Ordre d'obliger un des membres à suivre et réussir une formation ou un stage.

Nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations

Le Conseil d'administration de l'Ordre n'a pas eu à approuver les recommandations du comité d'inspection.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'informations au syndic

Par ailleurs, trois des rapports étudiés nous semblaient présenter des lacunes déontologiques. Des informations relatives à ces rapports ont donc été transmises au bureau du syndic.

D'autre part, le comité d'inspection a reçu et analysé 8 signalements en provenance du bureau du syndic et/ou de l'agent de liaison. À la lumière des informations obtenues, le comité a décidé de procéder à des visites de surveillance pour la totalité de ces signalements.

Autres activités du CIP

Les membres du CIP ont participé à la journée annuelle du Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui s'est tenue le 1^{er} juin 2016.

La présidente du CIP est toujours active au sein du groupe directeur du forum de l'Inspection du CIQ et participe à l'élaboration des rencontres offertes aux responsables des comités d'inspection des ordres.

Programme 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, nous prévoyons visiter environ 75 membres et procéder à l'envoi d'une trentaine de questionnaires d'autoévaluation. Le hasard fera en sorte que des membres recevront la visite d'une inspectrice et d'autres un questionnaire d'autoévaluation.

Nous sélectionnerons les membres en fonction de certains critères établis pour une gestion accrue des risques. Ces critères seront notamment les suivants :

- Membres diplômés des années 87, 88, 89 et 90 qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 5 ans;
- Membres de chacune des régions administratives;
- Réinscription au tableau des membres après moins de 4 ans;
- Questionnaire d'autoévaluation démontrant des lacunes jugées importantes par le CIP;
- Changement de lieu de pratique fréquent.

Lors de ses visites, le CIP prend en considération la qualité de l'ensemble du dossier professionnel des membres et notamment, le nombre d'heures de formation continue complétées.

Évidemment, le CIP procédera à l'inspection sur la compétence des membres qui feront l'objet d'une demande en provenance du CA.

Pour cette période, nous comptons harmoniser le rapport de visite à la dernière version du questionnaire d'autoévaluation.

Suite prévisible à l'adoption de la *Directive relative à l'utilisation des médias sociaux par les acupuncteurs* par le CA de l'Ordre en septembre dernier, nos outils d'évaluation feront l'objet d'une petite mise à jour.

Enfin, nous ajouterons un service aux membres finissants qui décideront d'ouvrir une nouvelle clinique. Les acupuncteurs souhaitant s'inscrire à une visite de démarrage n'auront qu'à contacter le service des affaires professionnelles.

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.
Présidente du CIP

Comité de révision - syndic

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
Me François Massicotte
Me François Houle

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de quatre personnes nommées par le Conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision-syndic a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Comité des communications

Membres : Pascale Tremblay, Ac., présidente
Sara Raby, Ac.
Geneviève Goudreault, Ac.
Mylène Veilleux, Ac.

Mandat du comité

- Évaluer les besoins en communication interne et externe de l'OAQ.
- Proposer une stratégie de développement des communications conduisant à la mise en œuvre d'un plan de communication.
- Proposer un plan d'action au Conseil d'administration et réaliser ce plan une fois approuvé.

Réunions du comité

Le comité a tenu quatre réunions.

Réalisations

Le comité des communications n'a pas chômé cette année! Lors du dernier rapport, une seule rencontre de comité avait eu lieu et nous avons lancé tout un chantier afin de revisiter le site web de l'Ordre en entier. Depuis, l'Ordre a décidé de mettre en œuvre la refonte complète du site web et ce faisant, tiendra compte de nos nombreuses suggestions dans la mise en forme de celui-ci.

Nous avons proposé une toute nouvelle définition de l'acupuncture pour ce nouveau site, et l'avons bonifiée par la suite avec la collaboration du comité scientifique. Nous la voulions plus actuelle et plus représentative de notre réalité d'aujourd'hui.

Plusieurs autres projets se sont présentés, dont la production du tableau concernant la nouvelle directive sur les médias sociaux, des recommandations de pratiques à l'interne pour bonifier les mécanismes de mises en circulation de l'information, etc.

Le Conseil interprofessionnel du Québec a également fait appel aux Ordres intéressés, afin de produire des capsules à la fois informatives et humoristiques, visant à informer la population sur le rôle des Ordres. Le comité s'est impliqué activement dans l'écriture, la scénarisation ainsi que le tournage de ce clip, que vous avez tous pu regarder et même partager. Une belle collaboration avec le CIQ et Vincent Gratton, le comédien, pour un beau rayonnement de notre profession!

Mais le projet qui a accaparé et accapare toujours le plus de notre temps est celui de la production de 6 capsules vidéos. Elles visent à faire connaître les bienfaits de l'acupuncture à la population et aux autres professionnels de la santé, ainsi qu'à permettre à la clientèle de nous reconnaître comme étant des professionnels qualifiés vers qui ils peuvent se tourner en toute confiance.

Les étapes sont parfois longues avant de voir les résultats concrets, mais soyez assurés que nous y travaillons assidument!

Nous espérons être en mesure de vous présenter ces belles capsules sous peu et contribuer à vous offrir un tout nouveau site complet, professionnel et agréable à utiliser.

Pascale Tremblay, Ac.
Présidente du comité des communications

Comité organisateur du Congrès 2018

Mandaté pour organiser le congrès 2018, le comité organisateur est composé des personnes suivantes :

Tuyet Nga Tô, Ac.
Bahman Fasihpour, Ac.
Chantal Germain, Ac.
France Guévin, Ac.

Michèle Joannette, Ac.
France Laplace, Ac., présidente
Raymond Bourret, Ac.

Réunions

Le comité s'est réuni à 5 reprises pendant la période.

Réalisations

Une réunion a eu lieu entre les membres du comité actuel et mesdames Hélène Mazzetti et Lyliane Chauvin-Mazzetti, du comité organisateur du congrès 2014. Cette réunion avait pour but de faire un retour sur le congrès de 2014, et la transmission d'informations et de conseils pour mettre en branle le nouveau comité. Le comité remercie mesdames Hélène et Lyliane pour leur aide.

Thème

Les critères principaux pour le thème étaient qu'il soit court, parlant et accrocheur. Il devait aussi répondre à deux grandes notions, celles de globalité et d'inclusion.

Dans notre processus de réflexion, reconnaître nos origines dans la médecine traditionnelle orientale, faire un espace à la réalité scientifique d'aujourd'hui et promouvoir notre distinction professionnelle ont démarqué notre quête.

Après mures réflexions, notre choix, à l'unanimité, s'est arrêté sur :
« **Vision et pratique de l'acupuncture au 21^e siècle** »

Ce thème permet à tous nos critères de cohabiter. Nous trouvons qu'il fait place à nos différents intérêts comme acupuncteur, dans la réalité de notre pratique d'aujourd'hui et celle de l'avenir.

Conférenciers

Plusieurs conférenciers potentiels ont été contactés. Nous évaluons actuellement leurs réponses et planifions la logistique des conférences et des formations pré et post congrès.

Signature visuelle du congrès

Nous avons partagé nos idées avec M. Louis Lapointe, graphiste. Des mots clés comme intégration, équilibre, Orient, Occident, énergie, compassion ont été soumis. M. Lapointe a pris en compte nos idées pour élaborer un projet préliminaire.

Plan stratégique

Tous les membres de notre comité ont participé à une réunion le 25 février 2017. Cette réunion, organisée par les instances de l'Ordre, portait sur le mandat général des comités et sur la planification stratégique, et impliquait les membres de tous les comités. À la suite de cette réunion, nous avons produit un document définissant le mandat, la constitution, la composition, l'éligibilité et le profil des membres, la présidence, le secrétariat, le terme des mandats et la fréquence des rencontres.

Nous avons aussi produit un document résumant les discussions qui portaient sur les objectifs de la planification stratégique. Les avis portaient sur les risques et les bénéfices découlant des objectifs proposés.

Invitation

Le prochain congrès de l'OAQ se tiendra au Sheraton Laval, les 26-27-28 octobre 2018, sous le thème « **Vision et pratique de l'acupuncture au 21^e siècle** ». Nous vous invitons à bloquer ces dates à votre agenda et à participer en grand nombre à cet événement incontournable.

France Laplace, Ac.
Présidente du comité organisateur du congrès 2018

Comité de la formation initiale

Mandat

Le comité de la formation initiale des acupuncteurs est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme mandat principal d'examiner les questions portant sur la qualité de la formation initiale des acupuncteurs. Ce comité émet des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, ce comité a comme tâche essentielle d'évaluer, selon l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de formation.

Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Fédération des cégeps, et d'un représentant du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec.

Membres actuels du comité

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Monsieur Serge Lainey, Ac., M.A.

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Ghyslaine Douville
Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Élisabeth Lapière, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport :

- Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

Nombre de réunion pour l'exercice 2016/2017

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de **ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Ordre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des Acupuncteurs du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Malette Inc.

Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec

Le 24 août 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A114098

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administration générale	Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2017 Total	2016 Total
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	884 844 \$	- \$	- \$	- \$	884 844 \$	830 491 \$
Inscriptions des membres et candidats	15 415	4 200	169 190	1 000	189 805	163 015
Subvention - Ministère de l'immigration	-	-	-	-	-	32 725
Intérêts	12 616	-	-	-	12 616	14 361
Amendes	-	-	-	16 947	16 947	41 241
Financement	19 715	-	-	-	19 715	18 398
	<u>932 590</u>	<u>4 200</u>	<u>169 190</u>	<u>17 947</u>	<u>1 123 927</u>	<u>1 100 231</u>
CHARGES						
Salaires	255 884	-	-	21 040	276 924	258 671
Charges sociales	66 400	-	-	5 732	72 132	60 877
Comités	57 356	28 412	97 681	109 784	293 233	281 958
Cotisations et affiliations	13 514	-	-	-	13 514	13 878
Fournitures de bureau et papeterie	1 585	-	6 269	-	7 854	6 735
Frais d'examen	3 665	-	18 688	-	22 353	13 643
Frais d'inspection	-	-	-	35 359	35 359	34 725
Frais de congrès	2 552	-	-	-	2 552	3 889
Frais de déplacement	43 816	-	21 599	16 542	81 957	68 272
Frais de formation	14 255	-	78	1 668	16 001	10 129
Frais de poste	9 521	-	1 184	12	10 717	13 922
Frais des projets spéciaux	23 243	-	-	1 794	25 037	9 988
Publicité	12 759	-	-	-	12 759	10 126
Services professionnels	102 448	-	-	100 404	202 852	121 516
Télécommunications	13 495	-	-	-	13 495	4 952
Frais d'administration (<i>Annexe A</i>)	42 393	-	12 717	29 675	84 785	79 658
	<u>662 886</u>	<u>28 412</u>	<u>158 216</u>	<u>322 010</u>	<u>1 171 524</u>	<u>992 939</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>269 704 \$</u>	<u>(24 212) \$</u>	<u>10 974 \$</u>	<u>(304 063) \$</u>	<u>(47 597) \$</u>	<u>107 292 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administration générale		Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	Investi en immobilisations	Non affecté					
SOLDE, début de l'exercice	5 498 \$	538 828 \$	- \$	- \$	- \$	544 326 \$	437 034 \$
Excédent (<i>insuffisance</i>) des produits sur les charges	(1 325)	271 029	(24 212)	10 974	(304 063)	(47 597)	107 292
Virements interfonds (<i>note 7</i>)	-	(317 301)	24 212	(10 974)	304 063	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	<u>4 173 \$</u>	<u>492 556 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>496 729 \$</u>	<u>544 326 \$</u>

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS	2017	2016
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	63 813 \$	109 568 \$
Intérêts courus	6 726	6 726
Frais payés d'avance	20 011	20 011
Placements au coût échéant au cours du prochain exercice (note 3)	150 000	83 333
	<u>240 550</u>	<u>219 638</u>
DÉPÔT DE LOYER	3 396	3 396
PLACEMENTS, au coût (note 3)	350 000	416 667
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 173	5 498
	<u>598 119 \$</u>	<u>645 199 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement (note 6)	101 390 \$	83 461 \$
Produits reportés	-	17 412
	<u>101 390</u>	<u>100 873</u>
SOLDES DE FONDS		
Investi en immobilisations	4 173	5 498
Non affecté	492 556	538 828
	<u>496 729</u>	<u>544 326</u>
	<u>598 119 \$</u>	<u>645 199 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le Conseil d'administration



, Administrateur



, Administrateur

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2017

2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(47 597) \$	107 292 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 325</u>	<u>533</u>
	(46 272)	107 825
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 9)	<u>517</u>	<u>(14 243)</u>

(45 755) 93 582

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	-	(100 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(5 158)</u>
	-	(105 158)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	<u>-</u>	<u>(7 684)</u>
---------------------------------	----------	----------------

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET

DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (45 755) (19 260)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

109 568 128 828

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

63 813 \$ 109 568 \$

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Acupuncteurs du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale.

Le Fonds d'examen et révision est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de syndic et discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic et discipline sont présentés dans ce fonds.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les inscriptions des membres et de candidats sont constatées lorsque le service est rendu.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les amendes et le financement sont comptabilisés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon les clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Direction générale et services administratifs	50 %	50 %
Examen et révision	0	0
Formation continue	15	15
Syndic et discipline	35	35

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds investi en immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et la durée ou le taux suivants :

	<u>Méthodes d'amortissement</u>	<u>Durée ou taux</u>
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

3 PLACEMENTS	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Épargne à rendement progressif Desjardins		
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 2,11 %, échéant en octobre 2020	83 333 \$	83 333 \$
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,91 %, échéant en octobre 2019	83 334	83 334
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,15 %, échéant en octobre 2019	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,6 %, échéant en mai 2018	100 000	100 000
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,82 %, échéant en avril 2017	150 000	150 000
	500 000	500 000
Portion échéant au cours du prochain exercice	150 000	83 333
	350 000 \$	416 667 \$

Les portions échéant au cours des quatre prochains exercices sont les suivantes :

2018 -	150 000 \$
2019 -	100 000 \$
2020 -	166 667 \$
2021 -	83 333 \$

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	9 866 \$	7 510 \$	2 356 \$
Mobilier de bureau	14 145	12 328	1 817
	24 011 \$	19 838 \$	4 173 \$
			5 498 \$

5 FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 20 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 % et renouvelable annuellement.

6 DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes fournisseurs	25 767 \$	14 410 \$
Salaires et vacances courus	38 071	31 528
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	17 326	16 086
Taxes à la consommation	20 226	21 437
	101 390 \$	83 461 \$

7 VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 24 212 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révision, de 304 063 \$ du fonds d'administration générale au fonds syndic et discipline et de 10 974 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale.

Les avances et les sommes dues interfonds ne portent pas intérêts.

8 ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en juin 2020 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des charges communes, s'établit à 132 431 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants:

2018 -	40 748 \$
2019 -	40 748 \$
2020 -	40 748 \$
2021 -	10 187 \$

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en mars 2018 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce bail, s'établit à 4 620 \$, ce qui correspond au montant exigible au cours du prochain exercice.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts courus	- \$	(3 093) \$
Frais payés d'avance	-	(9 105)
Dettes de fonctionnement	17 929	(19 457)
Produits reportés	(17 412)	17 412
	<u>517 \$</u>	<u>(14 243) \$</u>

10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

La Société détient des placements à taux fixes. Conséquemment, pour le taux d'intérêt fixe, elle encourt un risque de juste valeur puisque celles-ci varient de façon inverse aux variations des taux d'intérêts du marché.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2017	2016
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurances	17 017 \$	16 563 \$
Charges locatives	47 574	43 825
Entretien et réparations du matériel informatique	4 216	4 429
Fournitures de bureau	9 860	9 190
Location de matériel de bureau	4 620	4 620
Frais bancaires	173	498
Amortissement des immobilisations corporelles	1 325	533
	84 785 \$	79 658 \$



Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

☎ 514.523.2882 / 1.800.474.5914 📠 514.523.9669

info@o-a-q.org www.o-a-q.org

